

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
Séance du 10/02/2017

L'an 2017 et le 10 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent, Maire.

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
BISOT Nadia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROSSARD Julina	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
DANEDE Laurent, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FILLATRAUD Jean-Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent DANEDE Arrivée à 21h15
GENTET Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne, 4 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LUCAS Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MORAIN Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAPON Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
PAYRAUDEAU Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri, 1 ^{er} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD Nathalie, 3 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivée à 20h50

Date de la convocation : 03/02/2017

Date d'affichage : 03/02/2017

Secrétaire de Séance : M. ROUHAUD Henri

ORDRE DU JOUR

- A** Contrat Anthony RENET
- B** DETR - Réhabilitation de l'Ecole de Tourriers
- C** Protocole Rural
- D** Remboursement de la Visite Poids Lourd Loïc BERNARD
- E** Désignation des Délégués du PETR du Ruffécois (1 titulaire et / 2 Suppléants)
- F** Inscription dans les Commissions Thématiques de la CDC Cœur de Charente
- G** Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte les comptes-rendus de Conseil Municipal du 30 septembre 2016 et du 19 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ou de retirer des points à l'ordre du jour :

- Retrait du point B : DETR - Réhabilitation de l'Ecole de Tourriers
- Ajout de la campagne de dératisation
- Ajout du Tableau des effectifs
- Ajout du devis complémentaire MALHOUROUX

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2017001 : Contrat Anthony RENET

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'agent Anthony RENET au sein de la commune, à savoir un recrutement de 24 mois en contrat CUI-CAE depuis le 1er mars 2015. La commune lui a fait passer des formations (différents CACES et internes) en accord avec le protocole mis en place avec Pole Emploi.

Il rappelle également que le poste de Bernard DESEMERY n'a pas été fermé, il n'y a donc pas lieu de délibérer pour une création de poste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Anthony RENET est discret et consciencieux dans son travail.

Monsieur le Maire propose de recruter Anthony RENET.

Nadia BISOT demande s'il est nécessaire de le recruter à 35h. Monsieur le Maire répond qu'il y a un besoin manifeste (Assainissement, Espaces verts, Entretien de bâtiment...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de recruter Anthony RENET en stage à compter du 1er mars 2017, et pour 1 an.
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire expliquera en fin d'ordre du jour le retrait du point B.

réf 2017002 : Protocole Rural

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la rencontre entre l'inspectrice d'académie et les communes d'Anais, Aussac-Vadalle et Tourriers, une proposition a été faite aux collectivités pour le maintien à la rentrée 2017/2018 des 8 classes et des 8 enseignants du RPI.

Les conditions de ce maintien sont :

- La fusion des 2 écoles sur le site d'Anais : primaire (petite et moyenne section) et élémentaire (grande section et CP)
- Intégration des 3 communes du RPI au protocole de ruralité 2016-2018

Ensuite, pour la rentrée scolaire 2018/2019, il est garanti dans le cadre de ce protocole le maintien des moyens de 8 enseignants. S'il devait y avoir fermeture de classe, les 3 communes interviennent dans le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

Le Conseil d'Ecole fusionné du RPI s'est réuni le 3 février dernier. Celui-ci a validé le principe de la fusion des 2 écoles d'Anais avec une seule direction. Il a été aussi validé le principe de l'intégration au protocole de ruralité.

Monsieur le Maire propose l'intégration de la Commune de Tourriers au protocole de ruralité.

Jean-Christophe FILLATRAUD demande si les autres communes du RPI ont délibéré. Non, Tourriers est la 1ère commune à délibérer mais la délibération sera identique aux 3 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Accepte l'intégration de la commune de Tourriers au protocole de ruralité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2017003 : Remboursement de la Visite Poids Lourd Loïc BERNARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Loïc BERNARD, Adjoint Technique, a passé sa visite pour son renouvellement de son permis poids lourds le 30 janvier dernier. Ce Permis

lui est nécessaire pour l'activité au sein de la commune (remorque, broyeur...)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui rembourser sa visite qui se monte à 33€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rembourser la visite médicale pour le renouvellement du permis Poids Lourds, pour un montant de 33€ à Loïc BERNARD.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2017004 : Désignation des Délégués du PÉTR du Ruffécois (1 titulaire et / 2 Suppléants)

Suite à la fusion des 3 communautés de communes du Pays Manslois, du Pays d'Aigre et de la Boixe du 1^{er} janvier 2017, suite à l'approbation de la modification statutaire à la séance du Comité Syndical du 22 novembre 2016 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Ruffécois, la représentation des communes membres a changée.

Elle passe de 2 titulaires (Frédéric GENTET, Ludovic HAULBERT) et 4 suppléants (Julina BROSSARD, Bruno PAPON, Henri ROUHAUD et Laurent DANEDE) à 1 titulaire et 2 suppléants.

Monsieur le Maire propose de nommer 1 titulaire et 2 suppléants au PÉTR du Ruffécois.

Frédéric GENTET est candidat pour être membre titulaire.

Julina BROSSARD et Ludovic HAULBERT sont candidats pour être membres suppléants.

Après avoir procédé au vote, et à l'unanimité des voix :

- Frédéric GENTET est désigné membre titulaire du PÉTR du Ruffécois,

- Julina BROSSARD et Ludovic HAULBERT sont désignés membres suppléants du PÉTR du Ruffécois.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Inscription dans les Commissions Thématiques de la CDC Cœur de Charente

Monsieur le Maire explique le futur fonctionnement de la nouvelle communauté de communes Cœur de Charente, avec les nouveaux pôles, ainsi que l'organigramme. Il propose aux conseillers de s'inscrire ou non dans les commissions thématiques.

Réf 2017005 : campagne de dératisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une campagne de dératisation peut être mise en place comme chaque année. Cette campagne coûte à la commune et l'efficacité de celle-ci n'est pas avérée.

Monsieur le Maire propose de faire cette campagne de dératisation pour 2017. Un débat commence et les membres du Conseil Municipal soutiennent la campagne.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien ou non de cette campagne.

Jean-Christophe FILLATRAUD demande pourquoi la cotisation n'a pas été acquittée, sachant que le problème a été soulevé l'année dernière. Monsieur le Maire répond que la commune ne peut pas verser une cotisation s'il n'y a pas d'appel de fonds. Et c'est au GDON de se manifester et non l'inverse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'organiser la prochaine période de la campagne de dératisation.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2017006 : Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la publication des décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 mai 2016 (organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale), de nouveaux décrets mettant en œuvre le PPCR ont été publiés.

Le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifie certains statuts particuliers afin de prendre en compte le passage des anciennes échelles 3,4 et 5 aux nouvelles échelles C1, C2 et C3. Par conséquent, la dénomination des grades est modifiée, de même que les conditions d'avancement de grade.

Un arrêté est à prendre afin de reclasser les agents dans les nouveaux grades et échelles au 1^{er} janvier 2017.

Une mise à jour du tableau des effectifs sera nécessaire dès lors qu'il y a eu changement de dénomination dans les grades. Le tableau ci-dessous prévoit le poste d'Anthony RENET.

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Ouvert aux non titulaires
Filière Administrative					
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2		
Filière Technique					
Adjoint technique	C	5	5	1	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le tableau des effectifs ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2017007 : Devis complémentaire MALHOUROUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le Bâtiment du Bar-Restaurant, un mur est endommagé par le salpêtre. Afin de pallier à ce dommage, un devis complémentaire a été demandé à l'Entreprise MAHLHOUROUX (lot n°3) pour un montant de 660€55 HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis complémentaire de 660.55€ HT soit 792.66€ TTC

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DETR - Réhabilitation de l'Ecole de Tourriers

Monsieur le Maire explique l'évolution du dossier « Réhabilitation de l'Ecole » et informe le conseil municipal qu'il a déposé le dossier de DETR auprès du Sous Préfet.

Le seuil risquait d'être dépassé, il y avait lieu de re-délibérer en faisant 2 demandes sur 2 exercices différents mais après étude du dossier, il n'est plus nécessaire de délibérer.

Une commission va être lancée pour continuer d'avancer. Les autres subventions vont être lancées et un emprunt à taux zéro peut être contracté auprès de la Caisses des Dépôts et Consignations.

Questions diverses :

- Commission Assainissement : une réunion va être calée
- Lotissement du Chardonneau : une rencontre a eu lieu pour faire un point sur le cahier des charges.
- Tourriers Patrimoine : Un projet de panneaux : un pour le four à pain et l'autre sur le lavoir de Fenêtre.
- Groupes de travail :
 - Salle Polyvalente : Alain PAYRAUDEAU, Henri ROUHAUD, Corinne JOUBERT, Laurent DANEDE, Ludovic HAULBERT. Réunion prévue le 27 février 2017 à 20h
 - Illumination de Noël : Ludovic HAULBERT, Jean-Christophe FILLATRAUD, Laurent DANEDE, Nadia BISOT. Réunion prévue le 27 février 2017 à 11h30
- Jean-Christophe FILLATRAUD fait un rapport sur le dossier de l'éclairage Public des Petites Forêts et informe le Conseil Municipal qu'il a été remis en route. Il remet en cause le travail fait en amont par les élus et les agents. Monsieur le Maire lui répond que le dossier a été traité et Nadia BISOT intervient en disant qu'elle a été témoin d'une conversation téléphonique. Jean-Christophe FILLATRAUD quitte la séance à 22h23.
- Alain PAYRAUDEAU demande où en est le dossier du réseau d'eaux pluviales à Fenêtre. Monsieur le Maire est en attente d'un chiffrage.
- Bruno LUCAS demande si le site Internet de la mairie est remis en service. Un nouveau prestataire va récupérer les données. Et pour le moment, Johanna rentre des données en interne.
- Réunion de Commission Communication le 6/03, transférer le mail à Ludovic HAULBERT

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 22 h 32.